

Banque Fairstone
Renseignements réglementaires supplémentaires au titre du 3^e pilier
En date du 31 mars 2025

Aperçu

La Banque Fairstone fait partie des petites et moyennes banques de catégorie 1, et tous les tableaux et renseignements ont été préparés conformément aux lignes directrices sur la divulgation du 3e pilier.

Les renseignements communiqués dans ce document sont complémentaires à notre rapport de divulgations du 3e pilier de Bâle III du 31 mars 2025 et doivent donc être lus en parallèle avec ce document. Vous pouvez le trouver sur la page Web de la Banque Fairstone : <https://www.banquefairstone.ca/juridique-et-reglementaire/>

Ce document n'est pas vérifié et tous les montants sont en dollars canadiens.

Table des matières

Table	Nom de table	Format	Fréquence	No de page
KM1	KM1 : Indicateurs clés	Fixe	Trimestrielle	2
CC1	CC1 modifiée – Composition de fonds propres	Fixe	Trimestrielle	3
LR2	LR2 – Divulgations communes sur le ratio de levier financier	Fixe	Trimestrielle	4
CR1	CR1 : Qualité de crédit des actifs	Fixe	Trimestrielle	5
CR3	CR3 : Techniques de limitation des risques de crédit – aperçu	Fixe	Trimestrielle	6
CR4	CR4 : Approche normalisée – exposition au risque de crédit et effets de limitation des risques de crédit	Fixe	Trimestrielle	7
CR5	CR5 : Approche normalisée – expositions par classes d'actifs et pondérations du risque	Fixe	Trimestrielle	8
CCR1	CCR1 : Analyse des expositions au risque de crédit des contreparties par approche	Fixe	Trimestrielle	9
CCR3	CCR3 : Approche normalisée – expositions au risque de crédit des contreparties selon le portefeuille réglementaire et les pondérations de risque	Fixe	Trimestrielle	10
CCR5	CCR5 : Composition de la sûreté pour l'exposition au risque de crédit des contreparties	Flexible (pour les lignes seulement)	Trimestrielle	11

Banque Fairstone
 KM1 : Indicateurs clés
 En date du 31 mars 2025

	<i>(en milliers)</i>	a	b	c	d	e
		3/31/2025	12/31/2024	9/30/2024	6/30/2024	3/31/2024
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Capitaux propres de catégorie 1 (CPC1)	2,326,355	997,397	1,032,470	987,764	986,023
2	Catégorie 1	2,326,355	997,397	1,032,470	987,764	986,023
3	Total des fonds propres	2,509,980	1,077,213	1,110,643	1,063,968	1,060,371
Actif pondéré en fonction du risque (montants)						
4	Total de l'actif pondéré en fonction du risque (APR)	16,467,692	7,113,771	6,949,737	6,755,199	6,582,729
4 a	Total de l'actif pondéré en fonction du risque (avant plancher)	16,467,692	7,113,771	6,949,737	6,755,199	6,582,729
Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage de l'APR						
5	Ratio des CPC1 (en %)	14.13%	14.02%	14.86%	14.62%	14.98%
6	Ratio de catégorie 1 (en %)	14.13%	14.02%	14.86%	14.62%	14.98%
7	Ratio du total des fonds propres (en %)	15.24%	15.14%	900.00%	15.75%	16.11%
Exigences supplémentaires minimales de CPC1 en pourcentage de l'APR						
8	Exigences minimales de la conservation des fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%	2.50%
12	CPC1 disponibles après avoir satisfait aux exigences minimales de capital des banques (en %)	7.13%	7.02%	7.86%	7.62%	7.98%
Ratio de levier financier de Bâle III						
13	Mesure de l'exposition totale aux fins du ratio de levier financier de Bâle III	32,982,920	9,549,280	9,331,552	9,005,779	8,738,394
14	Ratio de levier financier de Bâle III (ligne 2/ligne 3)	7.05%	10.44%	11.06%	10.97%	11.28%

Banque Fairstone
CC1 modifiée – Composition de fonds propres
En date du 31 mars 2025

Capital réglementaire et ratios		
Capitaux propres ordinaires de catégorie 1 (CPO1) : instruments et réserves		
1	Capital d'actions ordinaires émises directement (et équivalent pour les compagnies qui ne sont pas des sociétés par actions) plus les surplus	2,973,873
2	Bénéfices non répartis	153,451
3	Cumul des autres éléments du résultat étendu (et autres réserves)	3,593
6	Capital-actions ordinaire catégorie 1 avant les ajustements réglementaires	3,130,917
Capital-actions ordinaire catégorie 1 : ajustements réglementaires		
28	Total des ajustements réglementaires apportés au capital-actions ordinaire catégorie 1	(804,562)
29	Capital-actions ordinaire catégorie 1 (CPC1)	2,326,355
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 : ajustements réglementaires		
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	
44	Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1)	-
45	Capitaux propres de catégorie 1 (T1 = CPO1 + AT1)	2,326,355
Capitaux propres de catégorie 2 : instruments et provisions		
46	Instruments de niveau 2 admissibles émis directement plus l'excédent d'actions connexe	
47	<i>Instruments de capital directement émis soumis au retrait progressif de la catégorie 2</i>	
48	Instruments de catégorie 2 (et instruments CPO1 et AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par les filiales et détenus par des tiers (montant permis dans le groupe de catégorie 2)	
49	<i>dont : instruments émis par les filiales soumis au retrait progressif</i>	
50	Provisions collectives	183,625
51	Capital catégorie 2 supplémentaire avant les ajustements réglementaires	183,625
Capital catégorie 2 : ajustements réglementaires		
57	Total des ajustements réglementaires apportés au capital catégorie 2	0
58	Capital catégorie 2 (T2)	183,625
59	Capital total (CT= T1 + T2)	2,509,980
60	Total des fonds à risques pondérés	16,467,692
Ratios de capital		
61	Actions ordinaires catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14.13%
62	Catégorie 1 (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	14.13%
63	Capital total (comme pourcentage de fonds à risques pondérés)	15.24%
Cible du BSIF		
69	Valeur réelle du ratio cible du capital-actions ordinaire catégorie 1	7.00%
70	Valeur réelle du ratio cible du capital catégorie 1	8.50%
71	Valeur réelle du ratio cible du capital total	10.50%

Banque Fairstone

LR2 – Divulgations communes sur le ratio de levier financier

En date du 31 mars 2025

CADRE DE RATIO DE LEVIER		T1 2025	T4 2024
Expositions au bilan			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, les cessions temporaires de titres et les expositions de titrisation de droits acquis, mais incluant le collatéral)	30,901,015	8,011,904
4	(Montants des actifs déduits en déterminant le capital réel Bâle III, catégorie 1)	(892,949)	(761,058)
5	Total des risques au bilan (excluant les dérivés et les cessions temporaires de titres) (Somme des lignes 1 et 4)	30,008,066	7,250,846
Exposition aux produits dérivés			
6	Valeur de remplacement associée à toutes les transactions sur produits dérivés (ex. : la valeur nette de la marge de variation admissible sur l'argent)	119,732	48
7	Montants supplémentaires pour les expositions futures potentielles associés avec les transactions dérivées	84,094	6,965
11	Total des expositions aux produits dérivés (sommés des lignes 4 à 10)	203,826	7,013
Autres risques hors bilan			
17	Risques hors bilan à un montant notionnel brut	11,192,802	9,187,448
18	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	(8,421,774)	(6,896,027)
19	Éléments hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	2,771,028	2,291,421
Capital et total des expositions			
20	Fonds propres de catégorie 1	2,326,355	997,397
21	Total des expositions (sommés des lignes 5, 11, 16 et 19)	32,982,920	9,549,280
Ratio de levier			
22	Ratio de levier de Bâle III	7.05%	10.44%

Banque Fairstone
 CR1 : Qualité de crédit des actifs
 En date du 31 mars 2025

	<i>(en milliers)</i>	a		b	c	d		e	f	g
		Valeurs comptables brutes de ²		Provisions/dép réciactions	Dont provisions pour pertes sur créances ECL sur les expositions selon l'approche standard (AS)		Dont provisions pour pertes sur créances ECL sur les expositions fondées sur les notations internes (NI)	Valeurs nettes (a+b-c)		
	Expositions en défaut ¹	Expositions hors défaut	Réparties dans la catégorie réglementaire particulièr e ³		Réparties dans la catégorie réglementaire générale ³					
1	Prêts	1,092,161	27,851,728	607,879	181,379	426,500	-	28,336,010		
2	Titres de créance		349,547					349,547		
3	Autres risques hors bilan		11,192,802					11,192,802		
4	Total	1,092,161	39,394,077	607,879	181,379	426,500	-	39,878,359		

¹ Une exposition en défaut est définie comme une créance présentant un arriéré supérieur à 90 jours, ou un encours sur un emprunteur en défaut, tel que défini dans la NFP 2023, chapitre 4, section 4.1.21, paragraphe 140.

² Les valeurs comptables brutes sont brutes des techniques de coefficients de conversion de crédit et d'atténuation du risque de crédit, mais après prise en compte des annulations.

³ Les provisions spécifiques sont définies comme les provisions pour la phase 3, et les provisions générales sont définies comme les provisions pour la phase 1 et pour la phase 2 selon la norme IFRS 9.

Banque Fairstone

CR3 : Techniques de limitation des risques de crédit – aperçu

En date du 31 mars 2025

		a	b	c	d	e
	(en milliers)	Expositions non garanties : valeur comptable ¹	Expositions devant être garanties ²	Expositions garanties par des sûretés ³	Expositions garanties par des garanties financières ⁴	Expositions garanties par des dérivés de crédit ⁵
1	Prêts	6,853,499	21,482,511	17,774,701	3,707,810	-
2	Titres de créance	349,547	-	-	-	-
3	Total	7,203,046	21,482,511	17,774,701	3,707,810	-
4	Dont en défaut ^b	307,463	603,319	599,642	3,677	-

¹ Expositions non garanties – valeur comptable : valeur comptable des expositions au bilan (après déduction des provisions/dépréciations) qui ne bénéficient pas d’une technique d’atténuation du risque de crédit.

² Expositions devant être garanties : valeur comptable des expositions au bilan qui sont associées à au moins un mécanisme d’atténuation du risque de crédit (sûreté, garanties financières, dérivés de crédit).

³ Expositions garanties par des sûretés : valeur comptable des expositions au bilan (nettes des provisions/dépréciations) garanties partiellement ou totalement par des sûretés.

⁴ Expositions garanties par des garanties financières : valeur comptable des expositions au bilan (nettes des provisions/dépréciations) garanties partiellement ou totalement par des garanties financières.

⁵ Expositions garanties par des dérivés de crédit : valeur comptable des expositions (nettes des provisions/dépréciations) partiellement ou totalement garanties par des dérivés de crédit.

⁶ Une exposition en défaut est définie comme une créance présentant un arriéré supérieur à 90 jours, ou un encours sur un emprunteur en défaut, tel que défini dans la NFP 2023, chapitre 4, section 4.1.21, paragraphe

Banque Fairstone

CR4 : Approche normalisée – exposition au risque de crédit et effets de limitation des risques de crédit

En date du 31 mars 2025

		a	b	c	d	e	f
	(en milliers)	Expositions avant coefficients de conversion de crédit et atténuation du risque de crédit		Expositions après coefficients de conversion de crédit et atténuation du risque de crédit		APR et densité APR	
	Catégories d'actifs	Montant au bilan	Montant hors bilan	Montant au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité APR
1	Emprunteurs souverains et leurs banques centrales	889,477	-	4,321,025	111,035	-	0.00%
2	Entités du secteur public (ESP)		-	-		-	0.00%
3	Banques multilatérales de développement		-	-		-	0.00%
4	Banques	393,469	-	680,744	5	136,151	0.93%
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institu	-	-	-			0.00%
5	Obligations sécurisées	-	-	-			0.00%
6	Entreprises	-	-	-			0.00%
	Dont : Entreprises d'investissement et autres institu	-	-	-			0.00%
	Dont : crédit spécialisé	-	-	-			0.00%
7	Dettes subordonnées, actions et autres instruments d	-	-	-	-	-	0.00%
8	Commerce de détail	6,555,424	9,948,192	6,546,036	2,484,182	5,831,891	39.92%
9	Immobilier	21,296,304	1,244,610	9	175,810	7,288,731	49.89%
	Dont : immobilier résidentiel général	14,722,807	483,842	10	48,332	3,491,154	23.90%
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	4,358,180	-	11	-	1,999,233	13.69%
	Dont : immobilier résidentiel (autre)	-	-	-	-	-	0.00%
	Dont : immobilier commercial général	385,175	31,253	385,175	11,498	287,465	1.97%
	Dont : immobilier commercial de rapport	727,131	-	664,464	-	536,987	3.68%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains et co	1,103,011	729,515	830,503	115,980	973,892	6.67%
10	Prêts hypothécaires inversés	-	-	-	-	-	0.00%
11	Titres hypothécaires	-	-	-	-	-	0.00%
12	Expositions en défaut	910,782	-	906,846	-	929,886	6.37%
13	Autres éléments d'actif	1,259,985	-	1,274,065	-	421,790	2.89%
14	Total	31,305,441	11,192,802	31,319,521	2,771,032	14,608,449	100.00%

Banque Fairstone
 CCR1 : Analyse des expositions au risque de crédit des contreparties par approche
 En date du 31 mars 2025

	(en milliers)	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement ¹	Exposition future possible ²	Exposition positive attendue effective ³	Alpha utilisé pour calculer l'ECD réglementaire	ECD après atténuation du risque de crédit ⁴	APR
1	Approche standard de la mesure de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (SA-CCR) (pour les dérivés)	85,523	60,067		1.4	203,826	40,765
2	Méthode de modèle interne (pour les dérivés et les CTT)						
3	Approche simple pour l'atténuation du risque de crédit (pour les CTT)						
4	Approche globale pour l'atténuation du risque de crédit (pour les CTT)						
5	Valeur à risque (VAR) pour les CTT						
6	Total						40,765

¹ Coût de remplacement : Pour les opérations qui ne sont pas soumises à des exigences d'appel de marge, le coût de remplacement est la perte qui se produirait si une contrepartie était en défaut et que ses opérations étaient immédiatement remplacées. Pour les opérations sur marge, il s'agit de la perte qui se produirait si une contrepartie était en défaut à une date actuelle ou future, en supposant que la clôture et le remplacement des opérations se produisent instantanément. Cependant, la clôture d'une opération en cas de défaut d'une contrepartie peut ne pas être instantanée. Le coût de remplacement selon l'approche standard de la mesure de l'exposition au risque de crédit de contrepartie est décrit dans NFP 2023, section 7.

² L'exposition future potentielle est toute augmentation potentielle de l'exposition entre le présent et la fin de la période de marge du risque. L'exposition future potentielle pour l'approche standard est décrite dans NFP 2023, section 7.

³ L'exposition positive attendue effective est la moyenne pondérée dans le temps de l'exposition réelle attendue au cours de la première année, ou si tous les contrats dans la tranche de compensation arrivent à échéance avant un an, sur la période du contrat à la plus longue maturité dans la tranche de compensation où les pondérations sont la proportion qu'une exposition attendue individuelle représente sur l'intervalle de temps entier (cf. [NFP 2023, section 7]).

⁴ ECD après atténuation du risque de crédit : exposition en défaut. Il s'agit du montant pertinent pour le calcul des exigences de fonds propres après avoir appliqué les techniques d'atténuation de risque de crédit de contrepartie, les rajustements de la valeur du crédit selon [NFP 2023, chapitre 7, section 7.1.3, paragraphe 12] et les rajustements spécifiques du risque de corrélation défavorable (voir [NFP 2023, chapitre 7]).

Banque Fairstone

CCR3 : Approche normalisée – expositions au risque de crédit des contreparties selon le portefeuille réglementaire et les pondérations de risque

En date du 31 mars 2025

Pondération du risque →	a	b	C	d	e	f	g	s	i	j	k	l	m	n
	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Risque de crédit total
<i>Portefeuille réglementaire ↓ (en milliers)</i>														
Emprunteurs souverains														
Entités du secteur public (ESP)														
Banques multilatérales de développement														
Banques			203,826											203,826
Entreprises d'investissement et autres institutions financières traitées comme des banques														
Entreprises														
Dont : crédit spécialisé														
Entreprises d'investissement et autres institutions financières traitées comme des entreprises														
Portefeuilles réglementaires de détail														
Autres éléments d'actif														
Total	-	-	203,826	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	203,826

Banque Fairstone

CCR5 : Composition de la sûreté pour l'exposition au risque de crédit des contreparties

En date du 31 mars 2025

<i>(en milliers)</i>	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les opérations sur produits dérivés				Sûretés utilisées dans les CTT	
	Juste valeur des sûretés reçues		des sûretés couvrant les opérations		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés couvrant les opérations sur dérivés
	Distincte	Non distincte	Distincte	Non distincte		
Comptant – devise locale	-	-	-	29,339	-	-
Comptant – autres devises	-	-	-	-	-	-
Dette souveraine intérieure	-	-	-	-	-	-
Autres dettes souveraines	-	-	-	-	-	-
Dette des organismes gouvernementaux	-	-	-	-	-	-
Obligations de sociétés	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Autres sûretés	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	29,339	-	-